

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

des patients et de leurs proches

➔ Retentissement psychologique de la maladie

La survenue d'un cancer ou d'une maladie hématologique peut constituer un bouleversement pour la personne atteinte ou pour ses proches et impacter la vie dans différents domaines (personnel, familial, social, professionnel). Dans ce contexte, il peut s'avérer nécessaire de se faire accompagner par un professionnel de l'écoute afin de s'exprimer sur ce qui arrive et d'évoquer ses difficultés.

➔ Les psychologues à l'ICANS

L'ICANS propose des consultations psychologiques au sein de sa structure de soins. Les psychologues sont disponibles pour les patients, conjoints ou parents proches. Ils proposent également des consultations adaptées pour les enfants dont un proche est touché par la maladie.

Les entretiens proposés sont individuels. Le psychologue et le patient se mettent d'accord sur des modalités de l'accompagnement : consultation unique ou suivi régulier.

➔ Quand consulter un psychologue ?

Le moment de consulter est choisi par le patient lui-même. Les consultations ne nécessitent pas de prescription. Elles peuvent être proposées par un médecin ou un professionnel de santé dans le but d'aider au mieux la personne.

Le besoin d'accompagnement peut se manifester à différentes étapes de la maladie : au moment de l'annonce, au début comme à la fin du traitement, pendant tout le parcours de soins ou après la maladie.

Les rendez-vous avec le psychologue ont lieu lors d'une venue programmée à l'ICANS pour une consultation, une hospitalisation ou une séance de chimiothérapie/radiothérapie ou bien en consultation externe.

i Comment prendre RDV ?

☎ Par téléphone : 03 68 76 74 92 (secrétariat des psychologues)

@ Par mail : psychologues@icans.eu

Vous serez contacté par un psychologue qui vous proposera un rendez-vous.